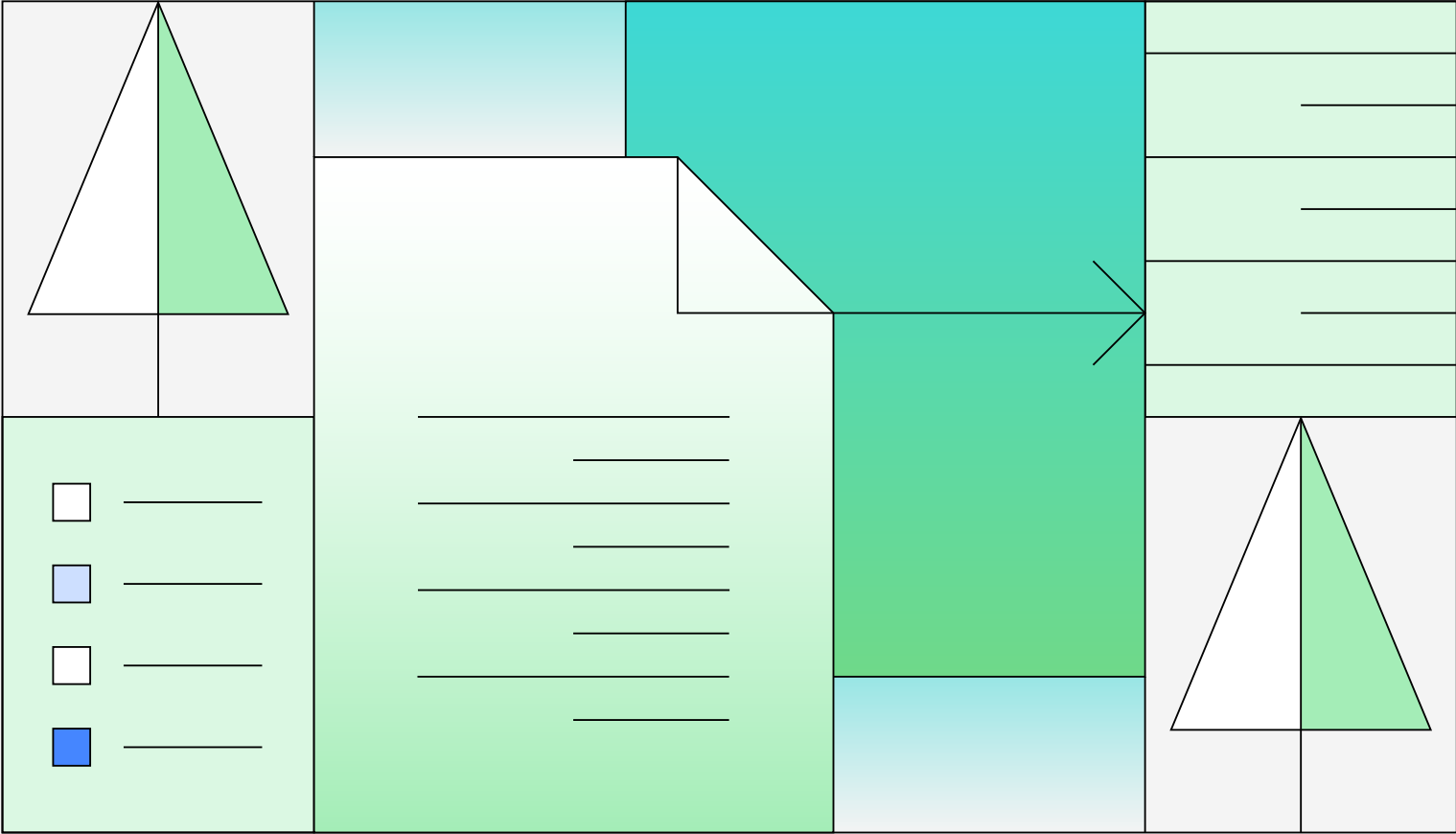


Cadres de reporting ESG

Couverture des indicateurs



ESG

Tableau des cadres

Pour plus de simplicité, le terme *cadre* désigne à la fois les normes, les outils et les conseils en matière de reporting, ainsi que les obligations volontaires ou juridiques qui s'y rapportent.

Clause de protection : L'analyse et la catégorisation des différents cadres ESG sont basées sur l'expérience d'IBM et ne constituent pas des conseils ESG officiels.



Cadres de génération de rapports ESG

Couverture détaillée des indicateurs*

Niveau de couverture :

■ Total ■ Partiel ■ Aucun

	Données environnementales	Données sociales	Gouvernance	Carbone	Énergie	Déchets	Eau
<p>CDP <i>Cadre</i> : Les rapports de Carbon Disclosure Project se focalisent sur le changement climatique, les forêts et la sécurité de l'eau. Les sociétés reçoivent un score annuel de A à D sur leurs progrès en matière de développement durable. La « A-List » rassemble les entreprises les plus performantes de l'année.</p>	<p>■ L'évaluation des risques liés aux forêts dans la section FW-FS (du questionnaire CDP Forests). Le cadre Forest se concentre spécifiquement sur 7 denrées clés : l'huile de palme, le bois, les produits bovins, le soja, le caoutchouc, le cacao et le café.</p>	<p>■ Total</p>	<p>■ Types de risques pris en compte dans l'évaluation des risques liés au changement climatique dans la section C2.</p>	<p>■ CDP se concentre sur le changement climatique. La section C6 se focalise sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.</p>	<p>■ Dépenses opérationnelles en énergie en pourcentage des dépenses opérationnelles totales dans la section C8.</p>	<p>■ Scope 3 : déchets produits pendant les opérations</p>	<p>■ Le questionnaire de CDP sur l'eau concerne les indicateurs de quantification de l'eau, les activités d'engagement dans la chaîne de valeur, la gouvernance, la stratégie métier et les impacts.</p>
<p>ENERGY STAR <i>Cadre</i> : Cette certification vise à évaluer l'efficacité énergétique de l'espace immobilier. Elle est gérée par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis.</p>	<p>■ Aucun</p>	<p>■ Aucun</p>	<p>■ Aucun</p>	<p>■ Les émissions de carbone sont calculées à partir de la consommation énergétique.</p>	<p>■ ENERGY STAR promeut l'efficacité énergétique.</p>	<p>■ Le Gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR effectue le suivi des déchets produits.</p>	<p>■ Le Gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR effectue le suivi de l'eau consommée.</p>
<p>GRESB <i>Cadre</i> : Le GRESB permet aux investisseurs d'obtenir une évaluation des portefeuilles immobiliers. Guide de référence 2023 du GRESB en matière d'immobilier.</p> <p>En 2015, le GRESB s'est étendu aux routes, aux voies ferrées, à la distribution électrique et aux systèmes de communication. Depuis, GRESB est devenu son nom formel qui est venu remplacer le simple acronyme d'origine de « Global Real Estate Sustainability Benchmark ».</p>	<p>■ Même si l'évaluation des risques (notamment concernant le climat), les politiques et les procédures de diligence requise peuvent couvrir des sujets comme la biodiversité et la pollution, ils ne sont pas explorés au-delà.</p>	<p>■ Les enquêtes incluent l'engagement des parties prenantes. Le GRESB encourage le dialogue entre les sociétés, les gestionnaires d'actifs et les investisseurs. Il propose également une enquête sur la manière dont les employeurs traitent et forment leurs employés et sur les performances DEI (diversité, équité, inclusion).</p>	<p>■ Des questions telles que l'engagement des locataires sont abordées, mais ne sont pas au premier plan de l'évaluation. Le GRESB couvre également le leadership et la stratégie, les politiques, la gestion des risques et l'engagement des parties prenantes.</p>	<p>■ Performance : GES</p>	<p>■ Performance : Énergie</p>	<p>■ Performance : Déchets</p>	<p>■ Performance : Eau</p>
<p>GRI <i>Cadre</i> : Le GRI (Global Reporting Initiative) propose 10 ensembles d'éléments d'information à divulguer obligatoirement : dans les séries GRI 100 et GRI 200. Il existe 29 autres ensembles d'éléments d'information facultatifs à divulguer, qui dépendent de la pertinence de l'entité effectuant la déclaration. Le GRI dispose également de normes sectorielles allant de l'énergie à l'agriculture, en passant par l'exploitation minière, les services publics, la construction, l'automobile, l'électronique, l'immobilier, etc.</p>	<p>■ La série GRI 300 couvre l'environnement, tandis que les séries 302 et 305 couvrent respectivement l'énergie et le carbone. La série GRI 307 couvre la conformité environnementale.</p>	<p>■ L'ensemble d'éléments d'information à divulguer dans le cadre de la série GRI 400 recouvre les questions sociales. Plus spécifiquement : – GRI 401 : Emploi – GRI 403 : Santé et sécurité – GRI 408 : Travail des enfants – GRI 409 : Travail forcé – GRI 413 : Communautés locales – GRI 414 : Évaluation des fournisseurs</p>	<p>■ – GRI 103 : Approche managériale – L'ensemble d'éléments d'information à divulguer dans la série GRI 200 recouvre la présence sur le marché et l'approche adoptée concernant les indicateurs ESG, et d'autres sujets. – L'ensemble d'éléments d'information à divulguer dans la série GRI 400 couvre également les questions de gouvernance.</p>	<p>■ La série GRI 305 couvre les émissions.</p>	<p>■ La série GRI 302 couvre la consommation d'énergie.</p>	<p>■ La série GRI 306 couvre les effluents et les déchets.</p>	<p>■ La série GRI 303 couvre l'eau et les effluents.</p>

	Données environnementales	Données sociales	Gouvernance	Carbone	Énergie	Déchets	Eau
<p>IIRC L'International Integrated Reporting Council vise à remodeler la façon dont les entreprises considèrent la création de valeur dans le contexte de la production de rapports. L'IIRC a d'abord été consolidé dans la Value Reporting Foundation avec le SASB et sera ensuite remplacé par l'ISSB de la fondation IFRS lorsque celui-ci entrera pleinement en vigueur en 2023.</p>	■ Examen du capital environnemental.	■ Examen du capital social et sociétal.	■ Section B : Gouvernance	■ Performance 4F : KPI, incluant potentiellement le carbone.	■ Examen de l'efficacité énergétique dans le cadre de la section 3B - Connectivité de l'information.	■ Examen des processus du capital manufacturier.	■ Examen du capital environnemental.
<p>NABERS Le National Australian Built Environment Rating System vise à évaluer la performance environnementale des espaces immobiliers australiens. Le NABERS se concentre sur les bureaux et les centres de données.</p>	■ Aucun	■ Aucun	■ Aucun	<p style="color: #008080;">■</p> Les émissions de carbone sont calculées à partir de la consommation énergétique. Bureaux : Des évaluateurs accrédités collectent des données sur la consommation des bâtiments, telles que les factures d'électricité et de gaz, ainsi que des données sur la taille du bâtiment, les heures d'occupation, la situation climatique et la densité d'occupation. Ces données sont ensuite standardisées à l'aide d'un calculateur d'évaluation et notées de 1 à 6 étoiles. Centres de données : Prédit la médiane des émissions de GES du secteur (3 étoiles) pour un centre de données d'une taille donnée et attribue un nombre d'étoiles qui dépend de la position des quantités de gaz émises par rapport à la médiane.	■ L'outil NABERS Energy mesure l'efficacité énergétique des bureaux.	■ L'outil NABERS Waste détermine les performances d'un bâtiment quant à la gestion des déchets produits, du recyclage et de la récupération de ressources.	■ L'outil d'évaluation NABERS Water mesure la quantité d'eau utilisée et recyclée dans un bâtiment.
<p>NGER Le National Greenhouse and Energy Reporting est une norme réglementaire australienne concernant la production de rapports et la diffusion de données sur la consommation d'énergie et les émissions de carbone.</p>	■ Aucun	■ Aucun	■ Aucun	■ Émissions de Scope 1	■ Rapport sur l'énergie provenant de la production et de la consommation de ressources énergétiques.	■ Obligatoire uniquement si vous exploitez une installation de traitement des déchets	■ Aucun

	Données environnementales	Données sociales	Gouvernance	Carbone	Énergie	Déchets	Eau
<p>SASB</p> <p><i>Cadre</i> : Le Sustainability Accounting Standards Board a des exigences distinctes en matière de production de rapports dans 77 secteurs différents.</p> <p>La carte de matérialité est un bon outil de synthèse.</p> <p>Le SASB restera actif pendant quelques années encore, puis il sera intégré aux normes ISSB de la fondation IFRS, avec l'IIRC/Value Reporting Foundation (VRF).</p>	■ 120a.1 Émissions dans l'air de polluants tels que les particules de 10 microns ou moins (PM10), l'oxyde de manganèse (MnO), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), etc.	■ 220a.5 La divulgation est encouragée lorsque les produits ou services sont soumis à une surveillance, une censure, un filtrage de contenu ou un blocage imposés par le gouvernement.	■ 510a.2 L'entité doit décrire ses politiques concernant les lanceurs d'alerte.	■ – 410b.1 Primes nettes pour les compagnies d'assurance concernant les technologies en faveur de l'efficacité énergétique et des émissions de carbone faibles ■ – 110a.1 Émissions mondiales de Scope 1	■ – 130a.4 Pourcentage du portefeuille immobilier éligible ayant un score énergétique ■ – 130a.1 Énergie totale consommée	■ 150a.1 Quantité de déchets dangereux produits	■ 130a.1 Quantité totale d'eau tirée et consommée, et pourcentage de chaque dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé
<p>CSA</p> <p>Le SAM Corporate Sustainability Assessment (Indices de durabilité Dow Jones ou DJSI) est une évaluation que les entreprises doivent remplir pour déterminer leur performance DJSI. Les indicateurs suivants sont tirés du CSA Companion 2021.</p> <p>En fonction du secteur du répondant, il est possible que toutes les questions ne figurent pas dans le CSA.</p>	■ Les risques physiques et l'adaptation au changement climatique sont pris en compte.	■ L'existence d'un devoir de diligence en matière de droits humains est prise en compte.	■ La durée moyenne du mandat des membres du conseil d'administration est prise en compte	■ Les émissions de Scope 1 et de Scope 2 sont prises en compte.	■ La consommation d'énergie, catégorisée par type (combustibles non renouvelables, électricité achetée, etc.), est prise en compte.	■ L'élimination des déchets (y compris la production, l'utilisation, le recyclage et la vente) est prise en compte.	■ La consommation d'eau (prélèvements et rejets par type) est prise en compte.
<p>SBTi</p> <p>La Science-Based Targets Initiative vise à aider les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques, et des objectifs alignés sur l'Accord de Paris. Elle est utilisée par plus de 4 000 entreprises, mais n'évalue pas actuellement les objectifs des villes, des administrations et des universités. La SBTi propose également des modèles et des objectifs sectoriels.</p>	■ La SBTi identifie des bonnes pratiques telles que les plans de transition de Scope 1-3.	■ Aucun	■ La SBTi demande une gouvernance efficace, y compris une rémunération des dirigeants liée aux jalons atteints à court et à long terme.	■ Le SBTi se concentre sur la définition d'objectifs conformes à l'Accord de Paris, mais l'initiative propose désormais également la définition d'objectifs conformes à l'opération Neutralité carbone totale.	■ Pour atteindre un objectif zéro émission nette de Scope 2, il faut se concentrer sur l'utilisation de l'énergie.	■ Partiel	■ Partiel
<p>SECR</p> <p>La réglementation du gouvernement britannique Streamlined Energy and Carbon Reporting oblige certaines entreprises à suivre leur consommation d'énergie et leurs émissions de carbone.</p>	■ Aucun	■ Aucun	■ Aucun	■ Émissions provenant d'activités que l'entreprise exécute ou contrôle. Cela comprend la combustion de carburant et l'exploitation des installations (Scope 1) / tCO2e.	■ La consommation d'énergie utilisée pour calculer les émissions	■ Aucun	■ Aucun
<p>SFDR</p> <p><i>Cadre</i> : La Sustainable Finance Disclosure Regulation est une exigence de l'UE qui impose aux institutions financières d'évaluer les références ESG de leur portefeuille d'investissement. Ainsi, les indicateurs sont donnés par les entreprises bénéficiaires des investissements, et non par l'institution déclarante elle-même.</p> <p>Bien que certains indicateurs, notamment ceux détaillés ici, soient obligatoires, les institutions financières devront faire leur choix parmi une sélection variée d'indicateurs facultatifs.</p>	■ Il est obligatoire d'indiquer si l'entité évalue, surveille ou contrôle les pressions correspondant aux facteurs directs et indirects du changement de la biodiversité et des écosystèmes.	■ La divulgation de la production d'armes controversées est obligatoire.	■ La déclaration de l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes est obligatoire.	■ La déclaration des émissions de carbone par Scope est obligatoire	■ La déclaration de la consommation d'énergie, catégorisée par source, énergies renouvelables et non renouvelables, est obligatoire	■ La déclaration des déchets dangereux en tonnes est obligatoire	■ La déclaration des déversements dans l'eau (de certains polluants chimiques) est obligatoire

	Données environnementales	Données sociales	Gouvernance	Carbone	Énergie	Déchets	Eau							
TCFD <i>Cadre</i> : La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) est un cadre de référence de risque et, bien qu'il encourage l'utilisation d'indicateurs, il n'en impose que très peu. Les recommandations spécifiques encouragées mais non obligatoires sont mises en évidence dans la documentation du cadre. La TCFD est désormais obligatoire dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, Singapour, le Canada, le Japon et l'Afrique du Sud, prochainement suivis par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle est également obligatoire pour les signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.	■	<p>En théorie, des indicateurs environnementaux autres que le carbone, l'énergie, les déchets et l'eau pourraient certainement être utilisés dans le cadre d'une évaluation des risques liés au changement climatique. Toutefois, ils ne sont pas spécifiquement recommandés.</p>	■	<p>Déclaration partielle, car la TCFD traite la résilience sur la base de différents scénarios.</p>	■	<p>Le premier pilier porte sur la gouvernance, notamment la surveillance des risques et des opportunités par le conseil d'administration, ainsi que le rôle de la direction dans l'évaluation des risques.</p>	■	<p>La divulgation des émissions de Scope 1 et de Scope 2 (Scope 3 le cas échéant) est encouragée.</p>	■	<p>L'analyse des risques et des opportunités, éclairée par des indicateurs relatifs à la consommation d'énergie, est encouragée.</p>	■	<p>L'analyse des risques et des opportunités, éclairée par des indicateurs relatifs aux déchets, est encouragée.</p>	■	<p>L'analyse des risques et des opportunités, éclairée par des indicateurs relatifs à la consommation d'eau, est encouragée.</p>
ODD de l'ONU Les Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies constituent un plan directeur pour assurer un avenir meilleur et plus durable d'ici 2030.	■	<p>ODD 15 : Vie terrestre</p>	■	<p>ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 10</p>	■	<p>– ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure – ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>	■	<p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p>	■	<p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p>	■	<p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p>	■	<p>– ODD 6 : Eau propre et assainissement – ODD 14 : Vie aquatique</p>
CSRD La Corporate Sustainability Reporting Directive exige des organisations qu'elles détaillent la manière dont leur stratégie métier atténue les risques liés aux questions environnementales et sociales et qu'elles divulguent ces informations publiquement. Les organisations soumises à la CSRD devront effectuer leurs déclarations conformément aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS).	■	<p>E1 Changement climatique, E2 Pollution, E3 Ressources hydriques et marines, E4 Biodiversité et écosystèmes, E5 Utilisation des ressources et économie circulaire.</p> <p>Cela comprend les émissions de Scope 1 et de Scope 2 (Scope 3 à venir), les risques liés au climat et les impacts.</p>	■	<p>S1 Main-d'œuvre interne, S2 Travailleurs de la chaîne de valeur, S3 Communautés affectées, S4 Consommateurs et utilisateurs finaux.</p> <p>Cela inclut les droits humains, la diversité des employés, les conditions de travail et le respect de la législation en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.</p>	■	<p>G1 Gestion des risques et contrôle interne, G2 Conduite des affaires.</p> <p>Il s'agit notamment de la diversité des conseils d'administration, des niveaux d'éthique et de corruption, de l'engagement des parties prenantes.</p>	■	<p>ESRS E1 Changement climatique, E2 Pollution, E4 Biodiversité et écosystèmes.</p>	■	<p>E2 Pollution, E5 Utilisation des ressources et économie circulaire.</p>	■	<p>E5 Utilisation des ressources et économie circulaire.</p>	■	<p>E3 Ressources hydriques et marines.</p>
BRSR <i>Cadre</i> : Il exige la divulgation d'informations générales comme des détails sur les opérations et les employés, d'informations sur la gouvernance et d'informations sur les performances par rapport aux neuf principes des NGRBC (National Guidelines on Responsible Business Conduct) indiennes.	■	<p>Le principe 6 de la section C exige la divulgation des informations sur les efforts déployés pour protéger et restaurer l'environnement.</p>	■	<p>La section A exige la divulgation des informations sur la diversité, la sécurité et la fidélisation des clients et des employés, sur les mécanismes de règlement des griefs et sur l'engagement des parties prenantes.</p>	■	<p>La section B exige une gouvernance, une direction et une surveillance de la divulgation, ainsi que la mise en place de politiques pour adopter les principes du NGRBC.</p>	■	<p>Le principe 6 de la section C se concentre sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.</p>	■	<p>Le principe 6 de la section C se concentre sur la consommation et l'intensité énergétique.</p>	■	<p>Le principe 2 de la section C exige la divulgation des informations sur le traitement des déchets et l'évaluation du cycle de vie des produits.</p>	■	<p>Le principe 6 de la section C exige la divulgation des informations sur le prélèvement, la consommation et le rejet d'eau.</p>

* Les exemples fournis sont liés à la couverture du sujet ESG pour chaque cadre de référence. Cette liste n'est pas exhaustive et ne fournit que des exemples des questions couvertes.

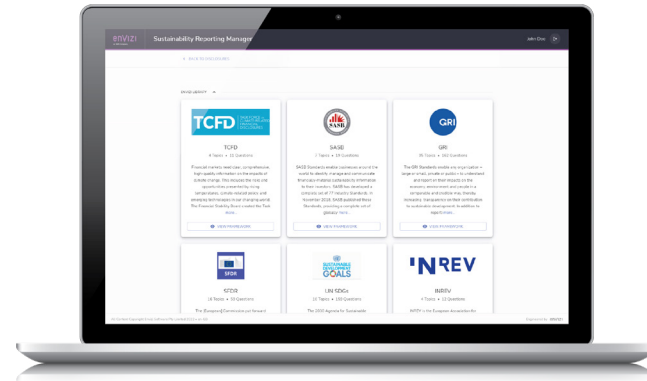
Simplifiez le reporting ESG dans tous les cadres principaux

Abandonnez les tableurs, et gérez vos données ESG dans une plateforme logicielle robuste et évolutive pour vous assurer que votre organisation réponde aux exigences en matière de production de rapports avec **IBM® Envizi™ ESG Suite**.

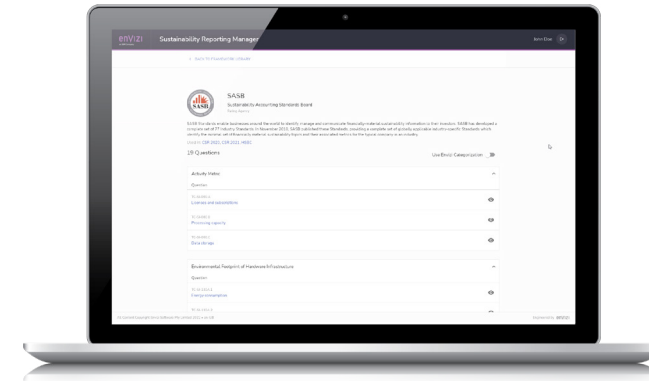
- Toutes vos réponses au même endroit, pour les cadres internationalement reconnus
- Plus de 1 000 questions provenant des cadres de référence
- Créez des questions personnalisées
- Exportez les rapports
- Copiez les réponses à partir des questionnaires d'autres cadres

Découvrez ESG Reporting Frameworks Software →

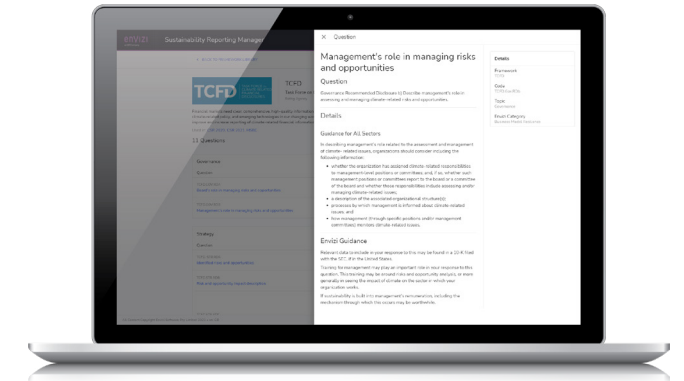
Essayez IBM Envizi gratuitement pendant 14 jours →



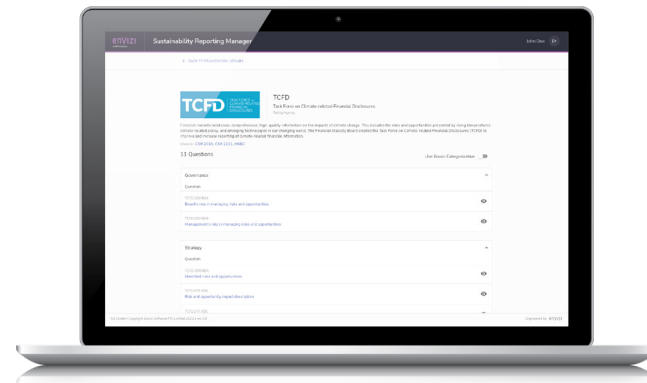
Bibliothèque des cadres ESG principaux



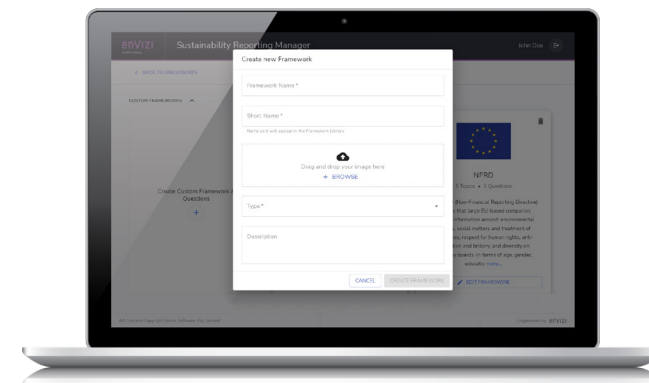
Questions des différents cadres disponibles sur une plateforme unique



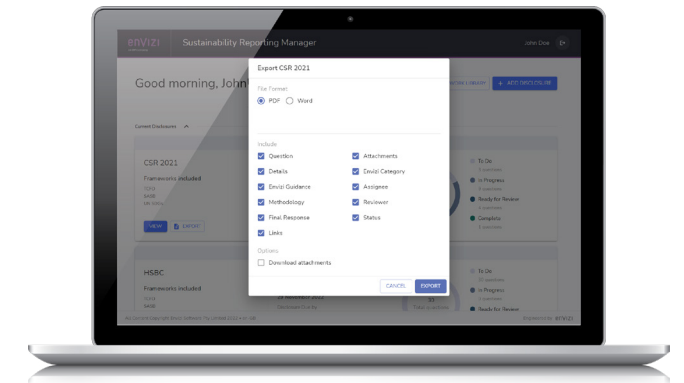
Conseils pour répondre aux questionnaires des cadres de référence



Plus de 1 000 questions provenant de différents cadres



Créez des cadres personnalisés



Exportez des rapports entiers ou des réponses spécifiques



© Copyright IBM Corporation 2023

Compagnie IBM France
17 avenue de l'Europe
92275 Bois-Colombes Cedex
IBM Corporation
Route 100
Somers, NY 10589

Produit aux États-Unis d'Amérique
Juillet 2023

IBM, le logo IBM et Envizi sont des marques commerciales ou des marques déposées d'International Business Machines Corporation, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. D'autres noms de produits et de services peuvent être des marques d'IBM ou d'autres sociétés. Une liste actualisée des marques commerciales d'IBM est disponible sur ibm.com/fr-fr/trademark.

Les informations contenues dans le présent document étaient à jour à la date de sa publication initiale. Elles peuvent être modifiées sans préavis par IBM. Les offres mentionnées dans le présent document ne sont pas toutes disponibles dans tous les pays où la société IBM est présente.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT FOURNIES « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, NOTAMMENT SANS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET AUCUNE GARANTIE OU CONDITION D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. Les produits IBM sont garantis conformément aux dispositions des contrats qui régissent leur utilisation.

Il incombe au client de respecter les lois et réglementations qui lui sont applicables. IBM ne fournit pas de conseils juridiques et ne déclare ni ne garantit que ses services ou produits garantiront que le client est en conformité avec la législation ou la réglementation en vigueur.

